



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vademecum pour les pilotes des réseaux d'éducation prioritaire

Ce vademecum est un outil au service des pilotes des REP et REP+.

Il rassemble les informations essentielles pour appréhender l'éducation prioritaire ainsi que son pilotage, de l'échelon académique à celui du réseau.

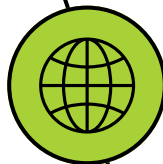
Il fixe un cadre commun de réflexion et de travail qui doit nécessairement s'adapter aux contraintes et aux spécificités locales.

Il a vocation à être enrichi et amendé chaque année pour évoluer au fil des réseaux et des prescriptions institutionnelles.

Sommaire



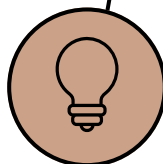
Les réseaux d'éducation prioritaire dans l'académie



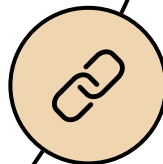
Le pilotage académique de l'éducation prioritaire



Le pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire



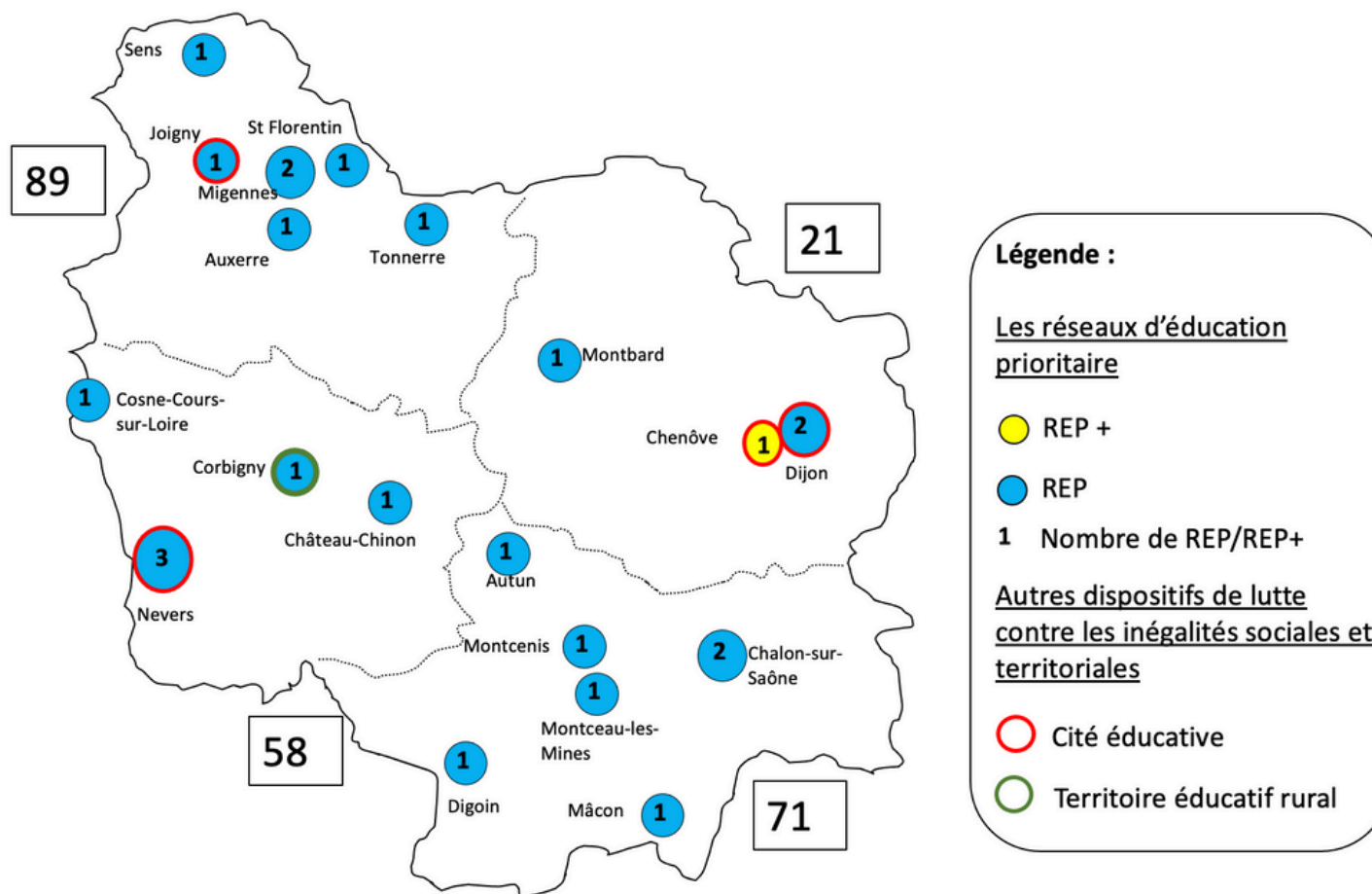
Annexes : des outils au service du pilotage



Liens utiles



Cartographie des réseaux d'éducation prioritaire





Liste des REP et REP+ par département

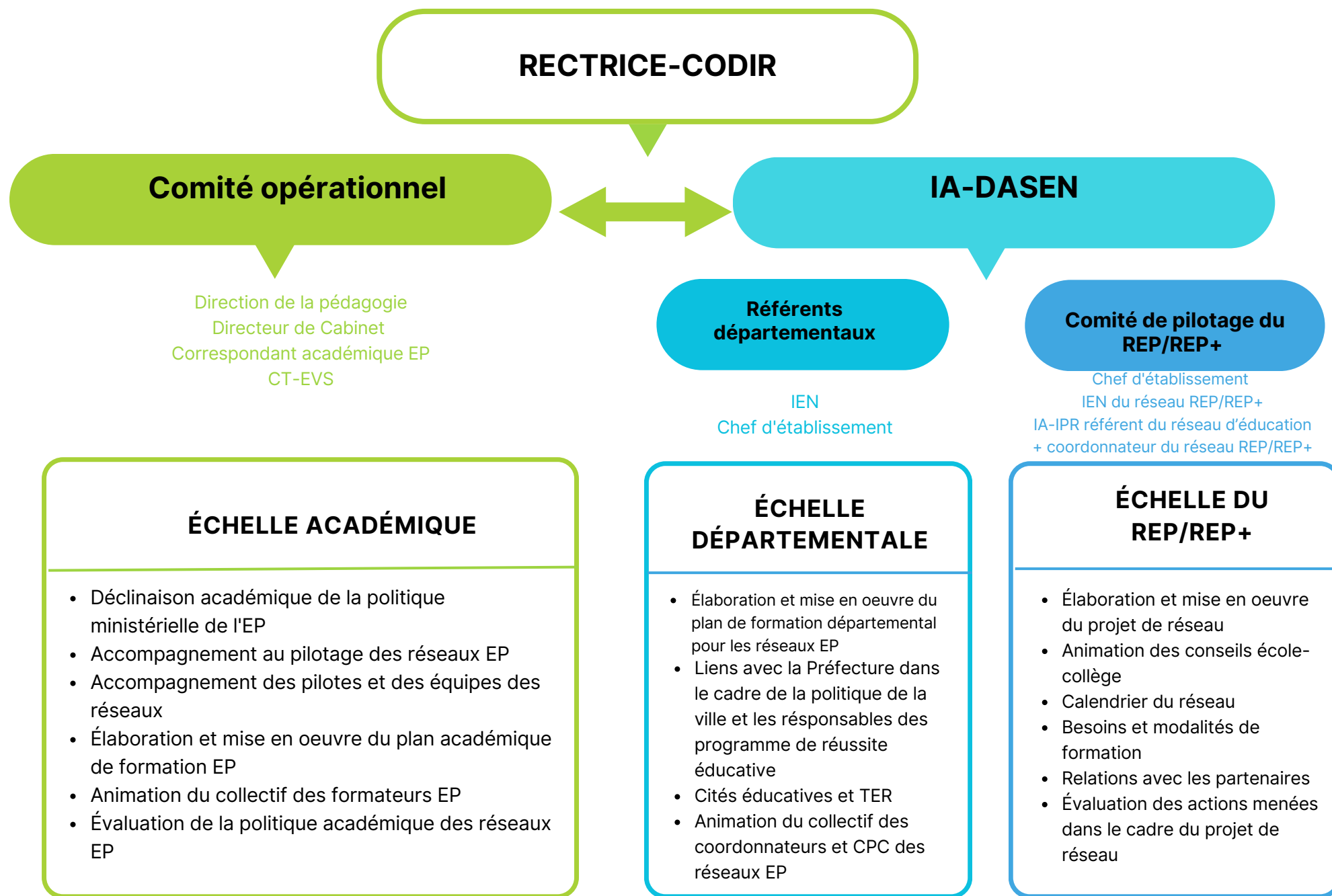
Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne
• <u>Chenôve</u> : collège Le Chapitre* et 4 écoles – REP+ • <u>Dijon</u> : collège Rameau* et 10 écoles • <u>Dijon</u> : 8 écoles "isolées" ** • <u>Montbard</u> : collège Pasteur et 4 écoles	• <u>Château-Chinon</u> : collège Bibracte et 7 écoles • <u>Corbigny</u> : collège Noël Berrier et 7 écoles • <u>Cosne-Cours-sur-Loire</u> : collège Tillier et 2 écoles • <u>Nevers</u> : collège Billaut* et 2 écoles • <u>Nevers</u> : collège Les Courlis* et 2 écoles • <u>Nevers</u> : collège les Loges* et 1 école	• <u>Autun</u> : collège Le Vallon et 2 écoles • <u>Chalon-sur-Saône</u> : collège Prévert et 2 écoles • <u>Chalon-sur-Saône</u> : collège Vilar et 5 écoles • <u>Digoin</u> : collège Semet et 5 écoles • <u>Mâcon</u> : collège Schuman et 2 écoles • <u>Montceau-les-Mines</u> : collège Moulin et 2 écoles • <u>Montcenis</u> : collège Les Épontots et 5 écoles	• <u>Auxerre</u> : 4 écoles "isolées" • <u>Joigny</u> : collège Marie Noël* et 6 écoles • <u>Migennes</u> : collège Prévert et 1 école • <u>Migennes</u> : collège Fourrey et 6 écoles • <u>St Florentin</u> : collège Aymé et 8 écoles • <u>Sens</u> : collège Champs Plaisants et 11 écoles • <u>Tonnerre</u> : collège Minard et 3 écoles

* : REP/REP+ inclus dans une cité éducative

** réseau d'écoles indépendantes d'un collège



Le pilotage de l'EP dans l'académie de Dijon





Comité opérationnel élargi

Comité opérationnel

- Philippe VELTEN, directeur de la pédagogie
- Fabien MAERTEN, directeur de cabinet
- Virginie PIBAROT, IA-IPR, correspondante académique EP
- Christophe BOURSE, CT-EVS, correspondant académique EP

Référents départementaux

- 21** – Céline NOTEBAERT, IEN
- 58** – Mickaël BILLEBAULT, IEN
Marlène GARNOT, principale
- 71** – Sébastien FLORIN, IEN
- 89** – Rudy ALADENISE, IEN

Comité opérationnel élargi

FAEP (formateurs académiques EP)

- 21** – Héloïse BRAZILLIER (2nd degré)
21 – Vanessa CHATEAUX (1er degré)
- 71** – Gaëlle CHICOTOT (2nd degré)
71 – Olivier GILARES (2nd degré)
71 – Mathieu GILLOT (2nd degré)
71 – Pierre-Yves JACQUET (1er degré)
- 89** – Nathalie HUTIN-DOLY (1er degré)
89 – Luis CAMPANICO (2nd degré)

en cours de
recrutement

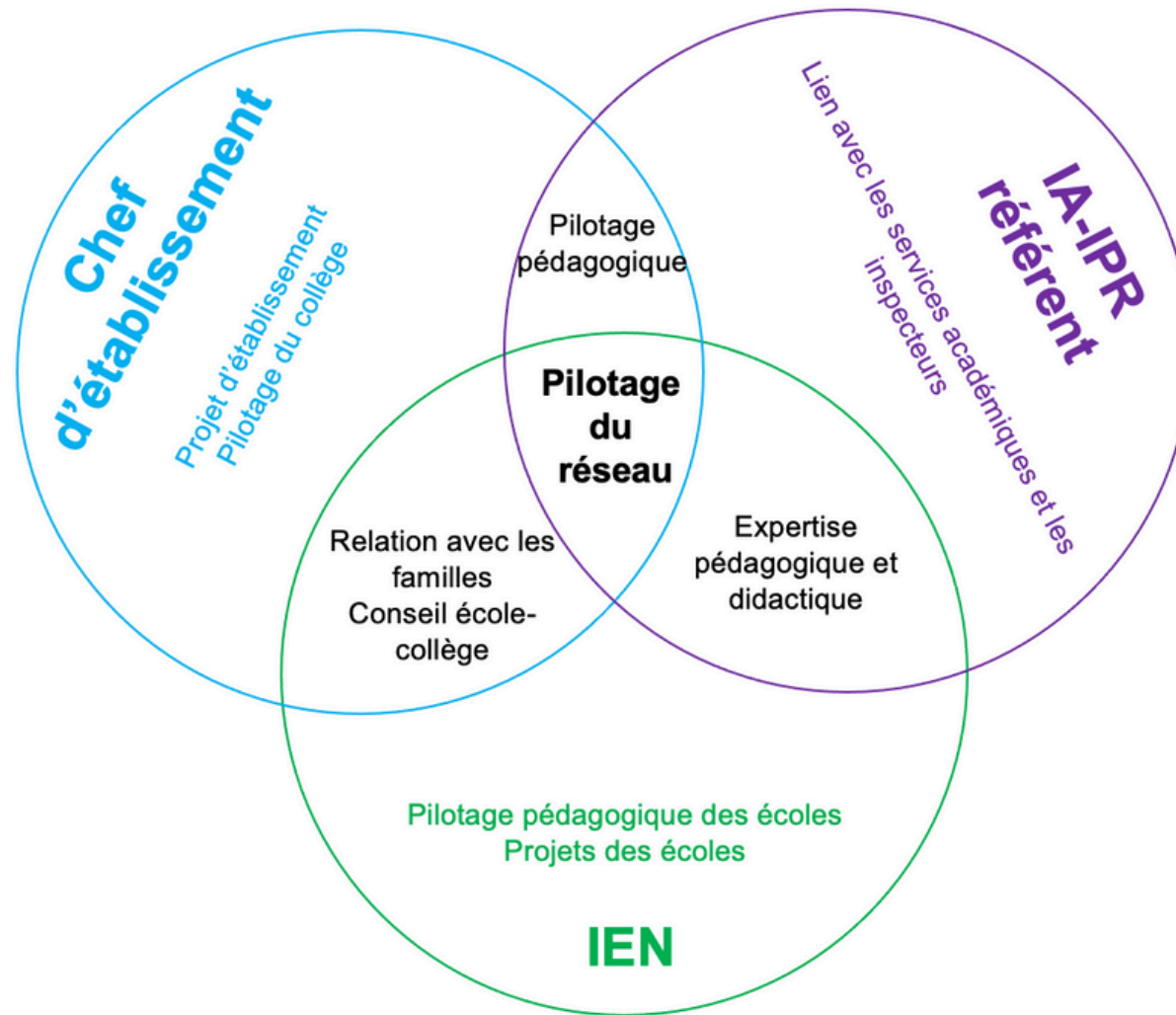


Les finalités du pilotage d'un REP/REP+

1. Garantir les savoirs fondamentaux, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture chez les élèves et leur irréversibilité
2. Conforter une école bienveillante et exigeante
3. Coopérer utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
4. Favoriser le travail collectif des équipes
5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les nouveaux personnels
6. Renforcer l'animation et la culture du réseau

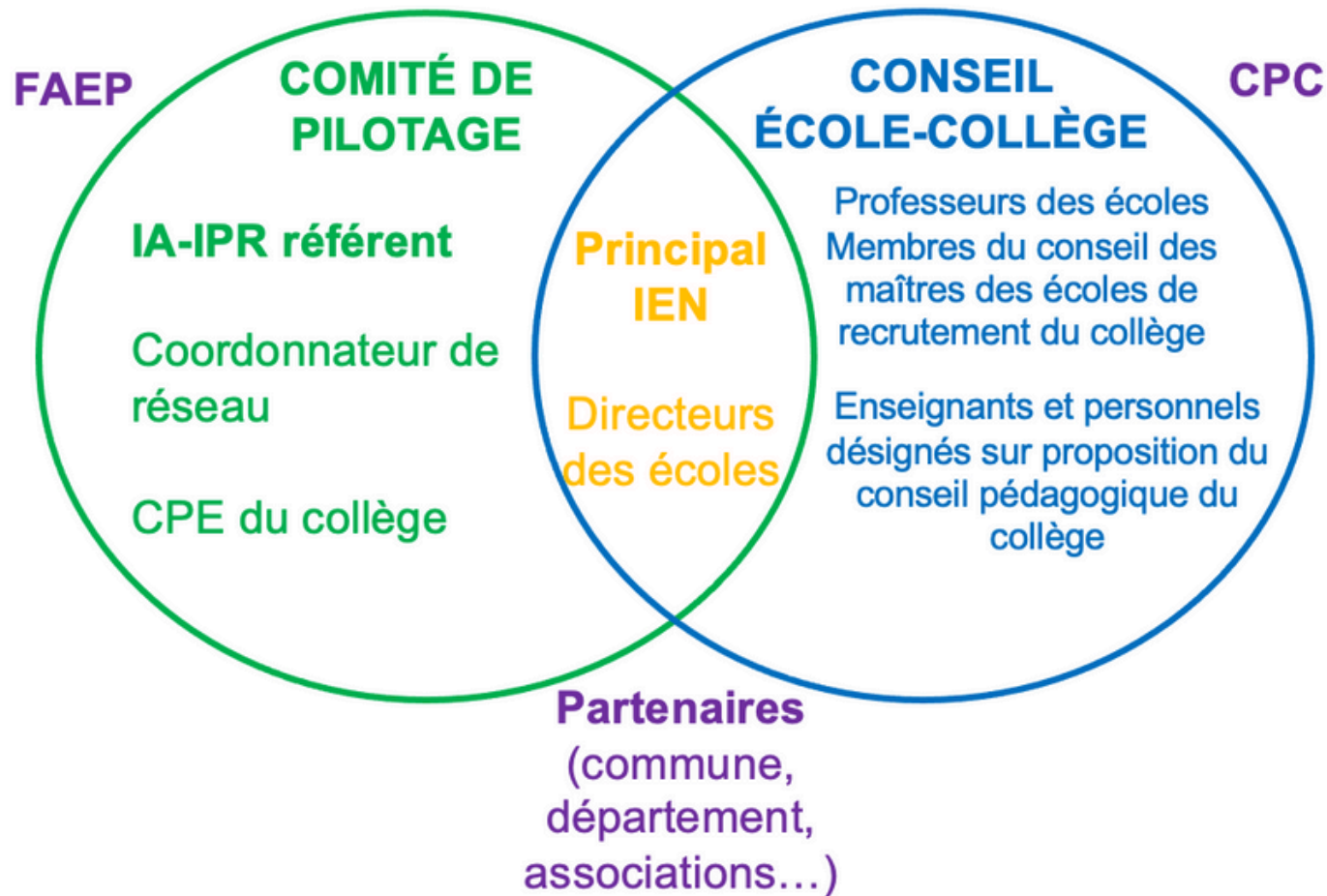


Les pilotes d'un réseau d'éducation prioritaire



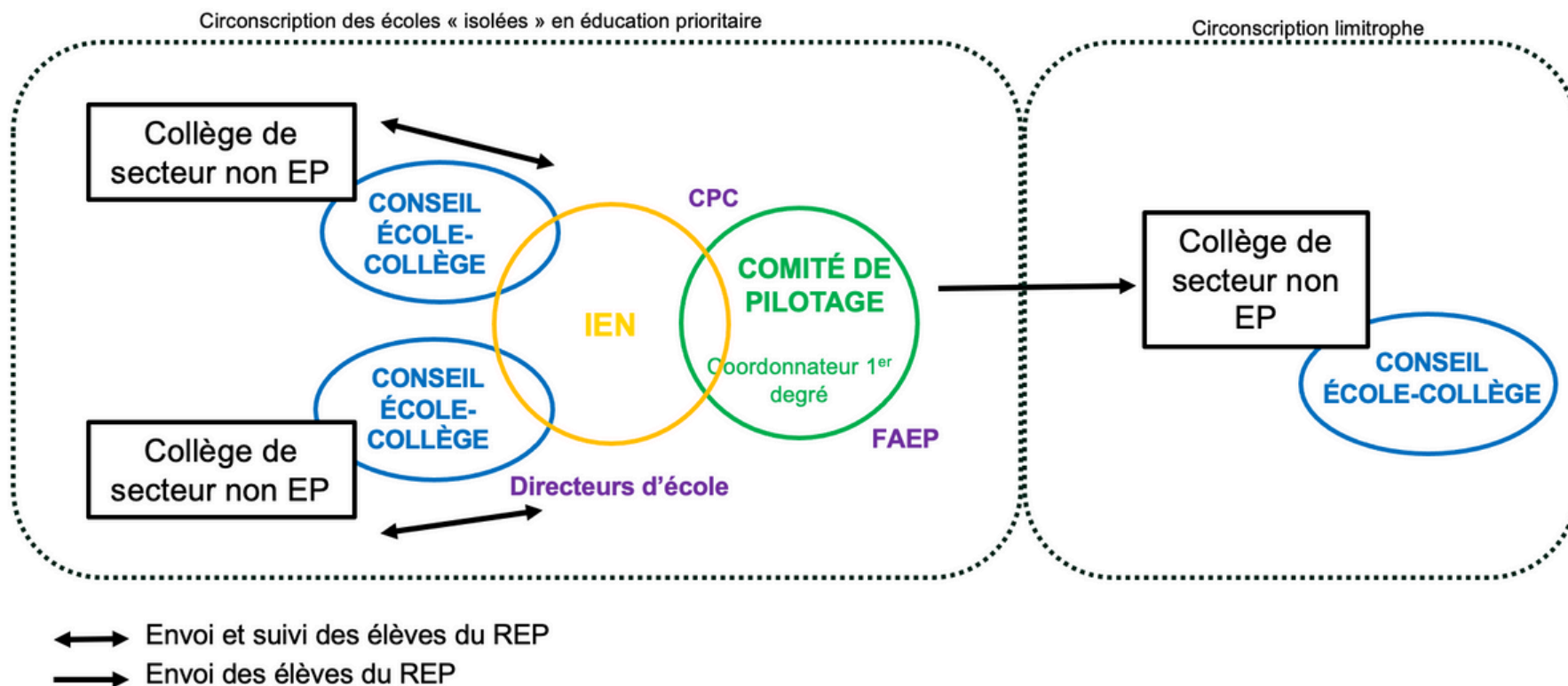


Les instances de pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire





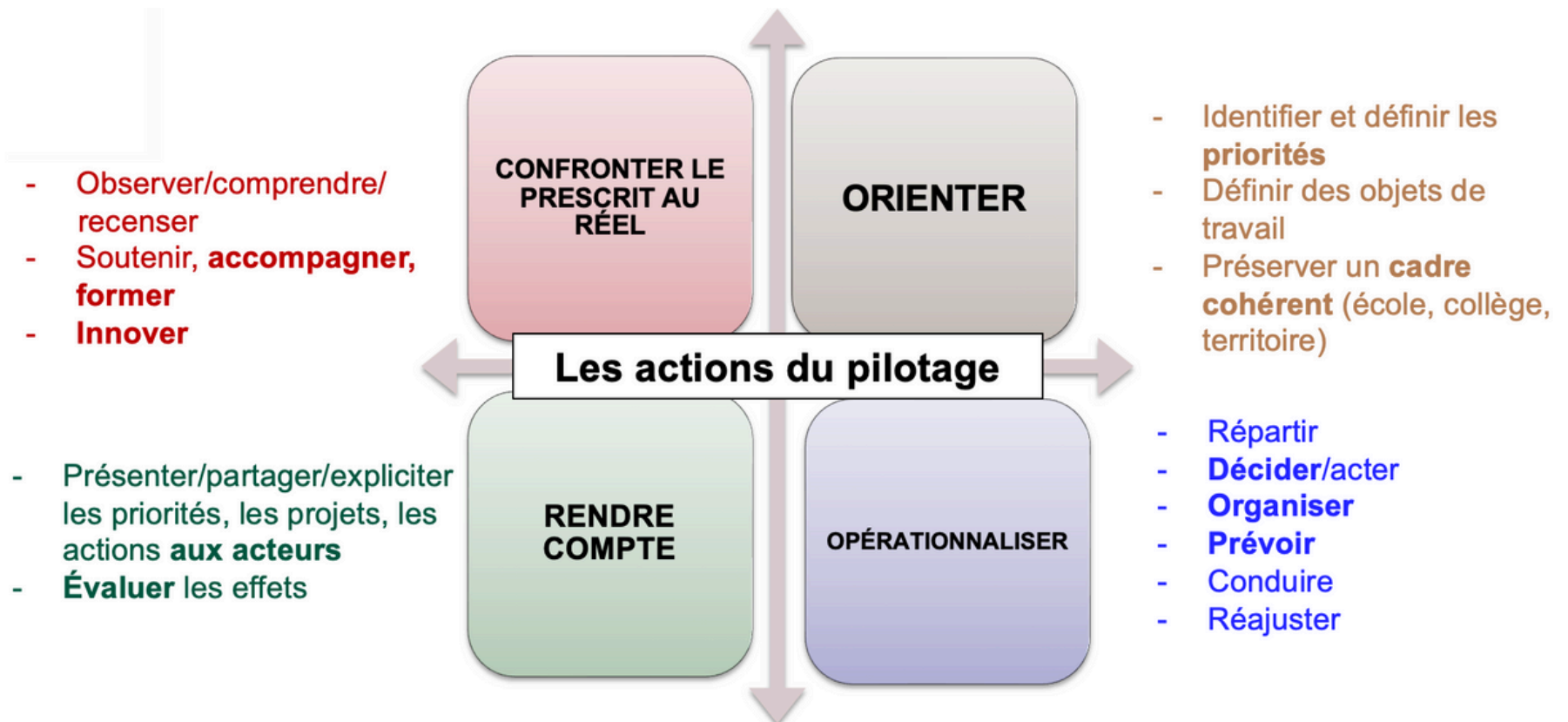
Le cas particulier d'un réseau d'écoles "isolées"



Ces écoles sont dites "isolées" suite à la fermeture du collège qui était à la tête de leur réseau d'éducation prioritaire.

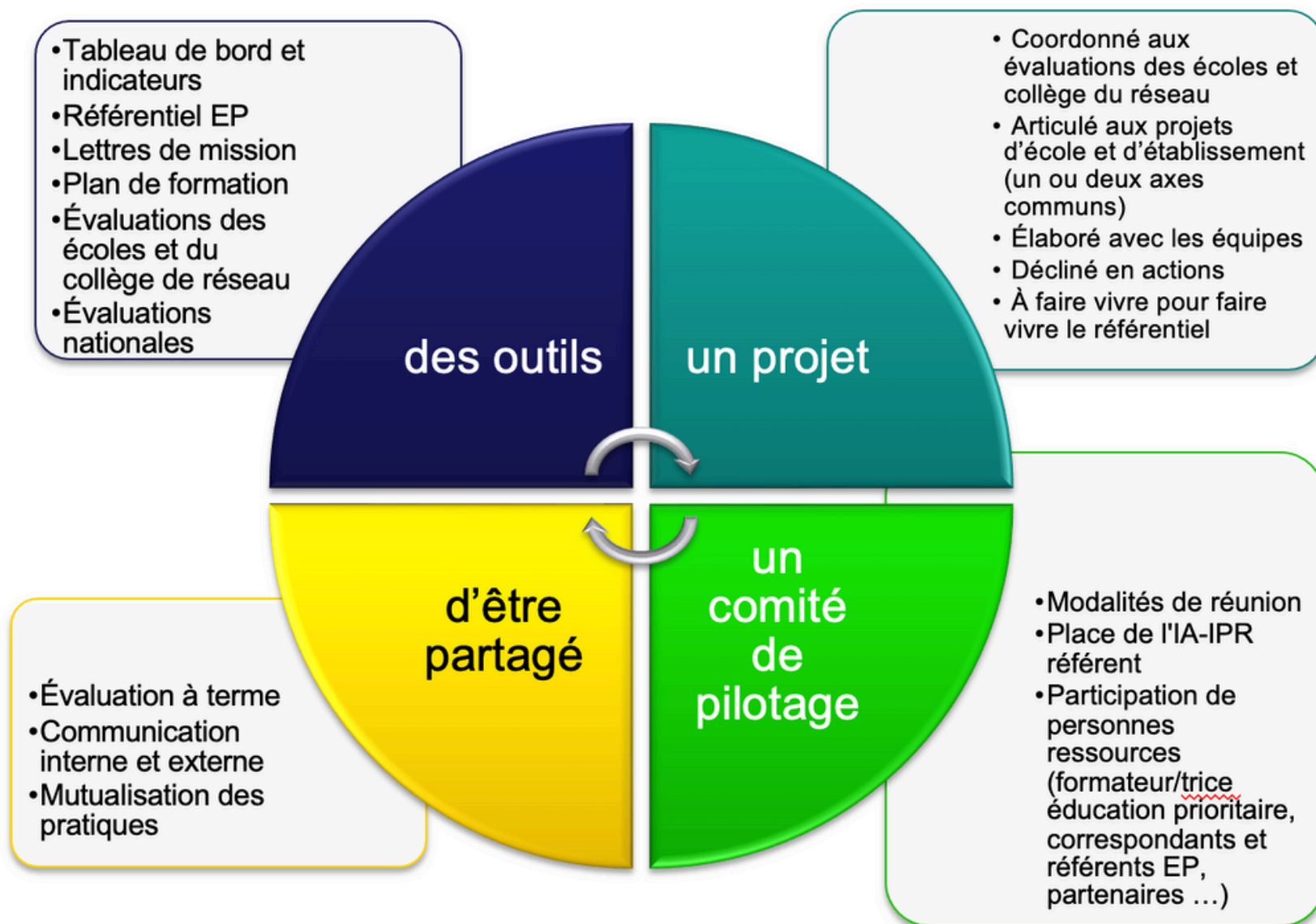


Piloter un REP



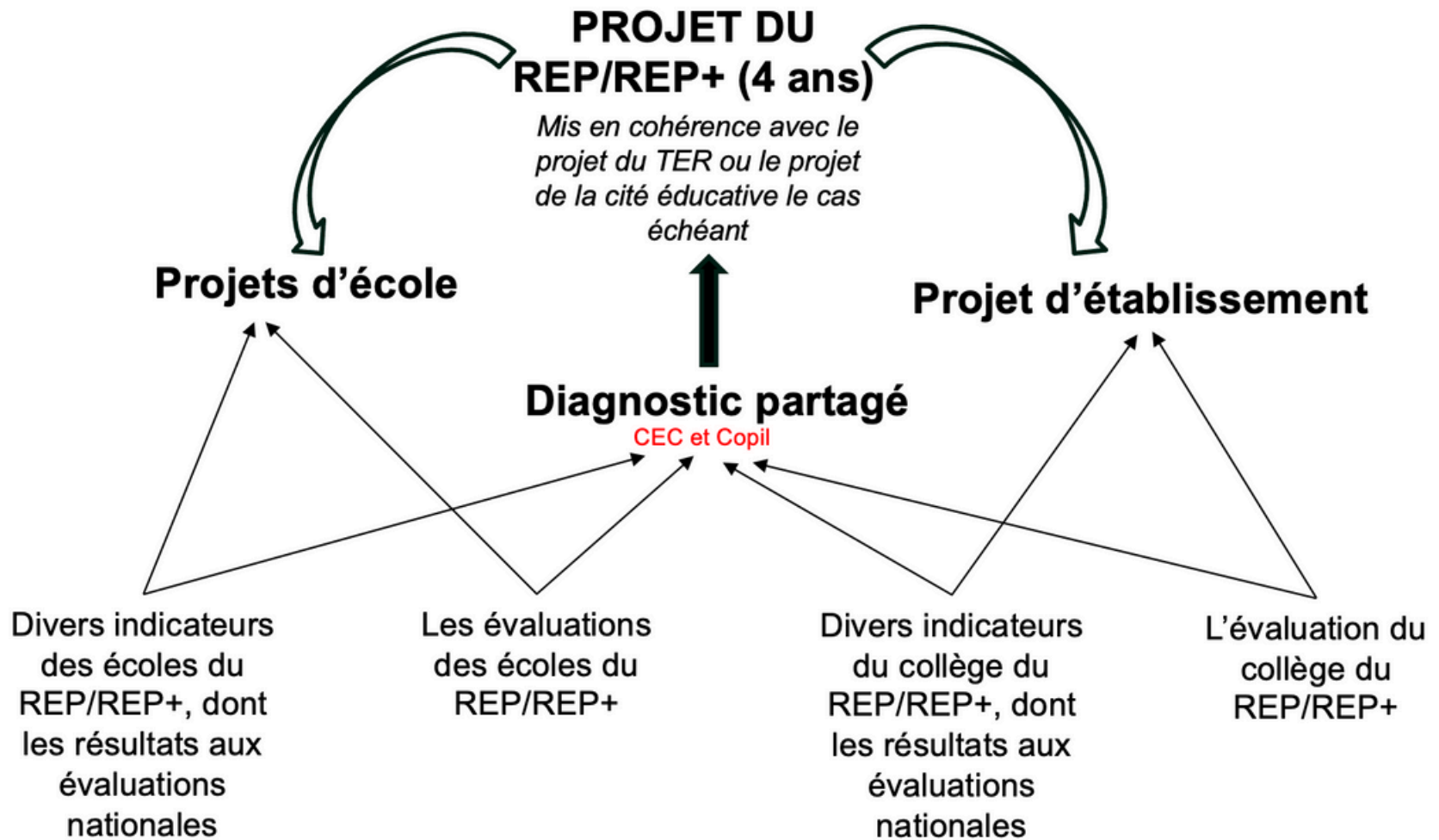


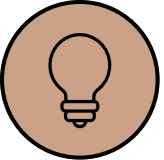
Le pilotage d'un REP nécessite :



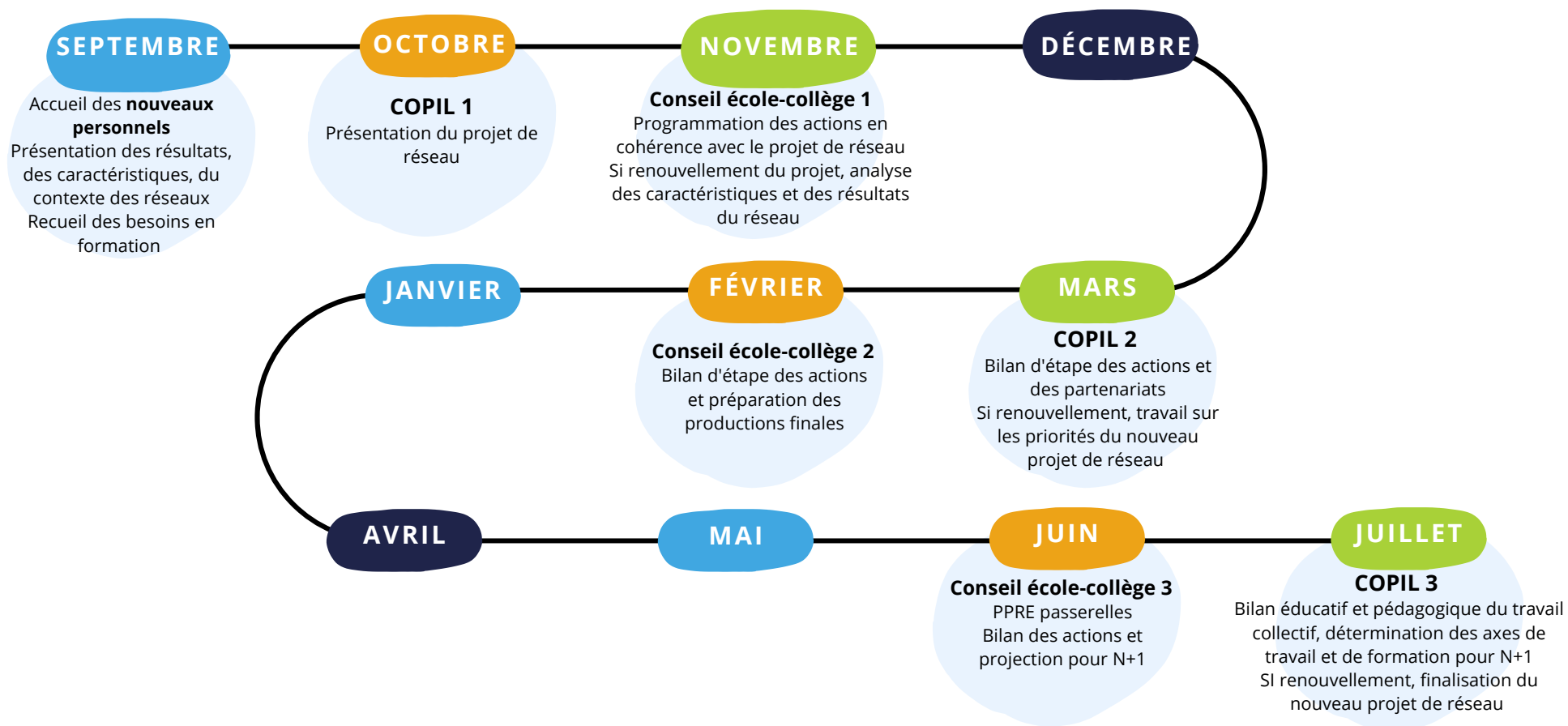


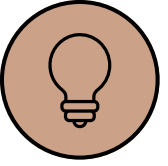
Stratégie de rédaction du projet de réseau





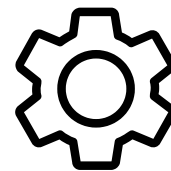
Exemple de calendrier de pilotage (non modélisant)





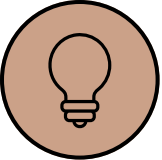
Exemple de trame de projet de réseau (non modélisante)

- 1/ Présentation du réseau (établissement, écoles, ressources humaines, localisation, ...)
- 2/ Les indicateurs principaux des écoles et de l'établissement
- 3/ Le diagnostic partagé du réseau pour les 6 priorités du référentiel de l'éducation prioritaire : réussites , identification des difficultés et des freins, leviers mobilisés
- 4/ Le plan d'action du réseau : grands axes en cohérence avec les 6 priorités du référentiel, objectifs, actions, indicateurs, organisation interne



Conseil

Le projet de réseau doit être lisible et explicite, accessible à tous, facilement manipulable.



Les instances du réseau et leurs missions

Comité de pilotage (COPIL)

Il est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent. Il peut s'associer selon les besoins des enseignants porteurs de projets particuliers.

Ce comité de pilotage valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège. C'est aussi le comité de pilotage qui élaborera et suivra un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau.

NOR : MENE1412775C
Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

Conseil école-collège (CEC)

Il a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés.

Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Il est présidé par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée.

Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013

Formateur académique EP (FAEP)

Il intervient selon une double logique : d'une part, dans une offre de formation définie en fonction des orientations du référentiel et, d'autre part, en fonction d'une analyse des besoins des équipes du réseau élaborée dans le cadre du projet de réseau.

Il travaille avec les coordonnateurs et avec les conseillers pédagogiques de circonscription avec lesquels il organise des formations adaptées aux besoins.

Ces formateurs sont pilotés par le correspondant académique de l'éducation prioritaire.

NOR : MENE1713524C
Circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017

Coordonnateur de réseau

Il est déchargé d'au moins 50% et doit pouvoir bénéficier d'une implantation claire pour tous les acteurs du réseau, soit à la circonscription, soit au collège, soit dans une école.

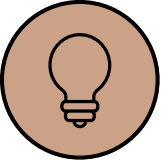
Il est sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du réseau.

Le coordonnateur, qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.

NOR : MENE1412775C
Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

NOR : MENE1713524C
Circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017

Les acteurs du réseau et leurs missions



Proposition de lettre de mission de coordonnateur REP (sur le modèle de celle utilisée dans le département de l'Yonne)

Les pilotes du REP/REP+
à
Madame/Monsieur ...

Objet : Lettre de mission de coordonnateur REP/REP+ pour l'année 20__-20__ (premier ou second degré)

Vous avez accepté d'assurer une mission de coordonnateur REP/REP+, pour le secteur du collège ____.

Vous exercez vos fonctions sous l'autorité fonctionnelle des pilotes de ce réseau, avec lequel vous travaillez en étroite collaboration pour assurer l'ensemble des tâches d'animation du réseau. Le cadre de votre mission est défini par la politique éducative nationale relayée par le projet académique et départemental.

Vos missions principales sont les suivantes :

Missions pédagogiques :

- Vous participez à la rédaction du projet REP/REP+ pour l'année scolaire ____, en prenant appui sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Vous le diffusez dans le REP/REP+ et vous accompagnez sa mise en œuvre.
- Vous complétez régulièrement un tableau de bord qui permettra de suivre la mise en œuvre du projet de réseau en utilisant des indicateurs déterminés avec l'ensemble des pilotes.
- Vous contribuez à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré, en cohérence avec les dispositifs de la Politique de la ville le cas échéant.
- Vous participez à la préparation, à la mise en place, à la mutualisation et à la diffusion des différentes actions du projet.
- Vous assurez les liaisons inter-cycles (GS/CP et CM2/6e) en tant qu'interlocuteur privilégié.
- Vous aidez à la mise en place et à l'analyse des évaluations nationales CP, CE1, CM1, 6e et 4e avec votre homologue du premier/deuxième degré le cas échéant.
- Vous participez à l'élaboration des demandes en formation des personnels du réseau.

Missions avec les partenaires :

- Vous échangez régulièrement avec votre homologue du premier/deuxième degré le cas échéant.
- Vous travaillez au renforcement de la relation école-famille et vous aidez à l'organisation de diverses manifestations ayant pour objet d'associer les familles à la vie de l'école et du collège.
- Vous assurez la communication avec les collectivités territoriales, les coordonnateurs du premier/deuxième degré, les écoles de secteur et autres structures partenaires du REP/REP+.
- Vous participez aux réunions avec les partenaires des services publics, acteurs éducatifs et culturels locaux.
- Vous cherchez différentes formes de financement pour les actions du projet REP/REP+ et constituez les dossiers.

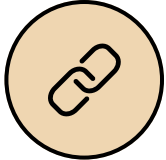
Champ institutionnel :

- Vous êtes membre du comité de pilotage de votre réseau. Vous participez aux réunions de ce comité de pilotage et vous en assurez le secrétariat (rédaction et diffusion du compte rendu).
- Vous participez aux conseils d'école et aux conseils écoles-collège.
- Vous participez à l'évaluation et au bilan du projet REP/REP+.
- Vous contribuez à la mutualisation et à la valorisation des pratiques et projets innovants du réseau au niveau départemental et académique.

A l'issue de l'année scolaire, vous rédigerez un rapport d'activité sur la base de cette lettre de mission.

Le coordonnateur/la coordonnatrice

Les pilotes du REP/REP+



Liens utiles

**Refondation de
l'éducation prioritaire**

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo23/MENE1412775C.htm>

**Référentiel
"Refonder l'éducation prioritaire"**

<https://eduscol.education.fr/document/14248/download>

**Circulaire de 2017 sur le
pilotage de l'éducation
prioritaire**

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1713524C.htm>

**Composition et modalités
de fonctionnement du
conseil école-collège**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027756802>

**Page Éduscol : les repères
historiques de l'éducation
prioritaire**

<https://eduscol.education.fr/3568/education-prioritaire-reperes-historiques>

**Page Éduscol : travailler
en éducation prioritaire**

<https://eduscol.education.fr/3565/travailler-en-education-prioritaire>

**Site académique
éducation prioritaire**

<https://www.ac-dijon.fr/l-education-prioritaire-121901>